

# Révision du P.L.U Commune de Arith

Savoie

## Partie I

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I.1. Population	page 2
I.2. Emploi et Activités dont Agriculture	page 4
I.3. Habitat et Logement	page 12
I.4. Equipements et Réseaux	page 14
I.5. Intercommunalité	page 22

# I.1. La population

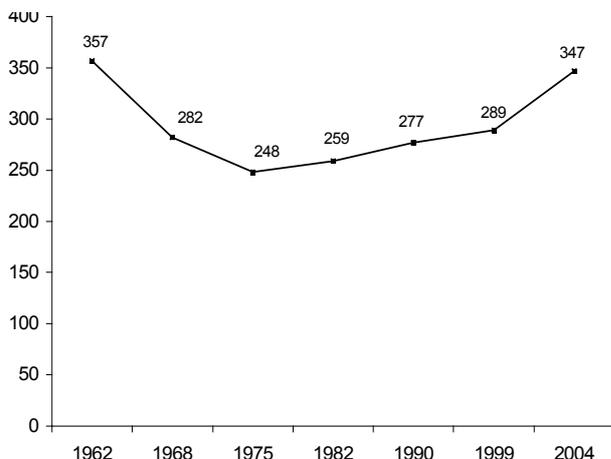
## I.1.1. EVOLUTION DE LA POPULATION

A l'image de nombreuses communes rurales de moyenne montagne, Arith a fortement souffert du phénomène d'exode rural, sa population a décliné jusqu'en 1975 (-71% entre 1861 et 1968). En 2004, Arith compte 347 habitants soit une densité de population de 14,5 habitants /km<sup>2</sup>.

A partir de 1975 la population croît à nouveau : + 34% entre 1982 et 2004. Cette croissance tend à se rapprocher du rythme qu'enregistrent certaines communes du canton (entre 1982 et 1999 : Aillon-le-Jeune + 34,8% ; Bellecombe-en-Bauges + 28,7% ; Jarsy + 48,8% ; Lescheraines + 30,8% ; Motte-en-Bauges + 46,9%). Entre 1982 et 1999, le canton a connu une augmentation de population de +17,6%. Au Châtelard, le nombre d'habitants n'a augmenté quant à lui, que de 17,9% entre 1982 et 1999.

Depuis le recensement de 1999, Arith a vu sa population croître rapidement avec un taux de croissance de la population de 3,5% par an, ce qui confirme la reprise de la croissance démographique et son renforcement.

Evolution de la population entre 1962 et 2004

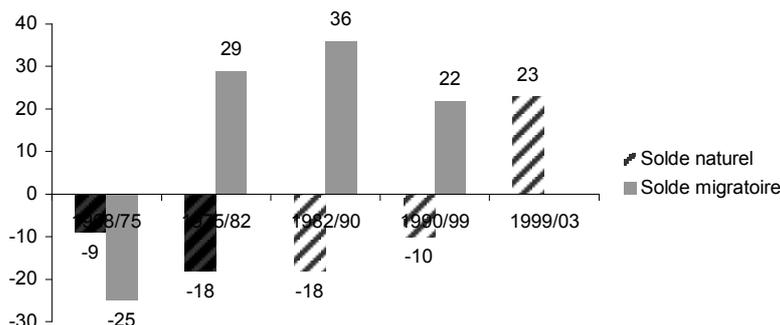


## I.1.2. MOUVEMENTS MIGRATOIRES

L'augmentation de la population à partir de 1975 s'explique par l'apport extérieur de nouveaux habitants. Le solde naturel reste quant à lui inférieur à zéro jusqu'en 1999. Il atteint aujourd'hui des valeurs positives.

L'apport de population est donc relayé à présent par une croissance des naissances.

Mouvements migratoires entre 1968 et 2003



## I.1.3. STRUCTURE DE LA POPULATION

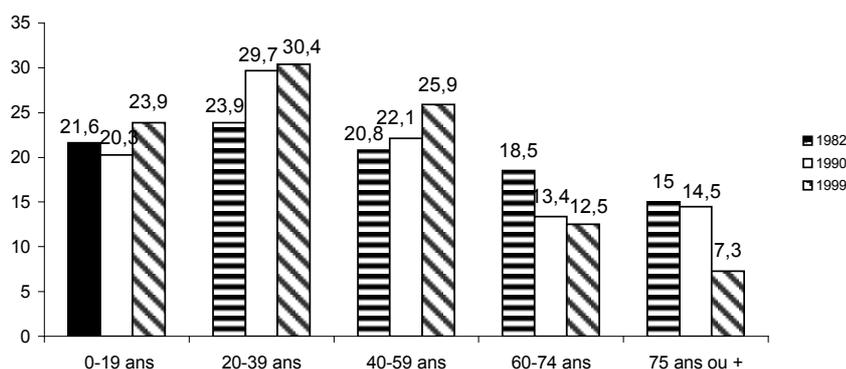
### ▣ La taille des ménages

La taille des ménages est passée de 2,9 à 2,3 personnes par ménage entre 1982 et 1999.

### ▣ Les tranches d'âges

L'apport d'habitants extérieurs a permis un relatif rajeunissement de la population. En effet, même si la part des jeunes de moins de 20 ans a connu une légère baisse en 1990, les tranches d'âges de 20 à 59 ans augmentent depuis 1982. La tranche d'âges des 20 / 39 ans, qui est la plus nombreuse, représente 30,4% de la population totale en 1999.

Evolution de la population par tranches d'âges entre 1982 et 1999 (%)



A l'inverse, la population des 60 ans et + décroît, et plus particulièrement les 75 ans et +, dont le nombre a chuté de moitié dans la dernière période, en raison d'un grand nombre de décès (40 entre 1990 et 1999).

Compte tenu de la jeunesse de la population et de l'augmentation du taux de natalité (4,5 ‰ entre 1968 et 1975 et 11,8 ‰ entre 1990 et 1999), le solde naturel positif depuis 1999 compense la baisse du solde migratoire.

#### I.1.4. PROSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Evolution du solde naturel entre 1999 et 2004

Années	Naissances	Décès
1999	10	4
2000	8	3
2001	6	1
2002	5	3
2003	4	3
2004	6	2
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>16</b>

Depuis 1999, on observe que le solde naturel (naissances - décès) atteint à nouveau des valeurs positives, avec 39 naissances pour 16 décès. Entre 1999 et 2004, le taux de croissance démographique annuel se situe à 3,7%.

#### ▣ Estimation de la population à l'horizon 2015 / 2025

Un **Schéma d'Aménagement et de Développement Durable** à l'échelle de la **Communauté de Communes du Pays des Bauges**, fixe les conditions de développement démographiques et spatiales des 14 communes comprises dans le périmètre de Parc Naturel Régional des Bauges.

Concernant plus particulièrement Arith, le taux de croissance démographique est fixé à 1,66 % par an, ce qui représente environ 500 habitants à l'échéance 2025. A l'horizon 2015 (durée de validité moyenne du PLU), la population pourrait atteindre environ 420 habitants si l'on s'en tient à ce taux de croissance.

- Arith se caractérise par une reprise de la croissance démographique depuis 1975, et ce grâce à l'apport de population extérieure, relayé aujourd'hui par un solde naturel positif. Entre 1999 et 2004, la population communale a augmenté fortement : 58 habitants supplémentaires.
- Cet apport de population permet un relatif rajeunissement de la population : près du tiers de la population est âgée de 20 à 39 ans.
- **A l'horizon 2015**, la population de Arith est estimée à **420 habitants environ**, soit environ 70 habitants supplémentaires par rapport à 2004.

## I.2.1. Emploi et Activités

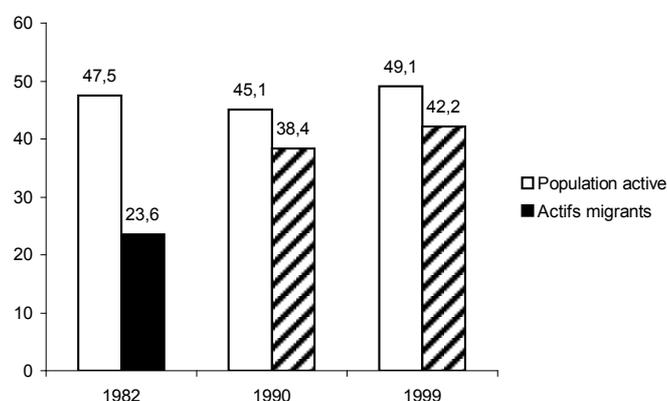
### I.2.1. L'EMPLOI

#### ▣ La population active

La population active augmente depuis 1982 mais de façon irrégulière : +1,6% entre 1982 et 1990 et +13,6% entre 1990 et 1999, soit au total 142 actifs en 1999. Entre 1982 et 1990, l'augmentation de la population active, nettement inférieure à celle de la population totale, se traduit par une baisse de la proportion des actifs au sein de la population totale en 1990. Enfin, la part des actifs migrants au sein de la population active devient croissante (en corrélation avec l'augmentation du solde migratoire).

On note une légère augmentation de la part des chômeurs par rapport à la population active totale. En 1999, Arith compte 134 actifs ayant un emploi et 8 chômeurs. Le nombre d'actifs ayant un emploi croît au profit essentiellement de la population salariée, qui représente 79,8% des effectifs travailleurs en 1999.

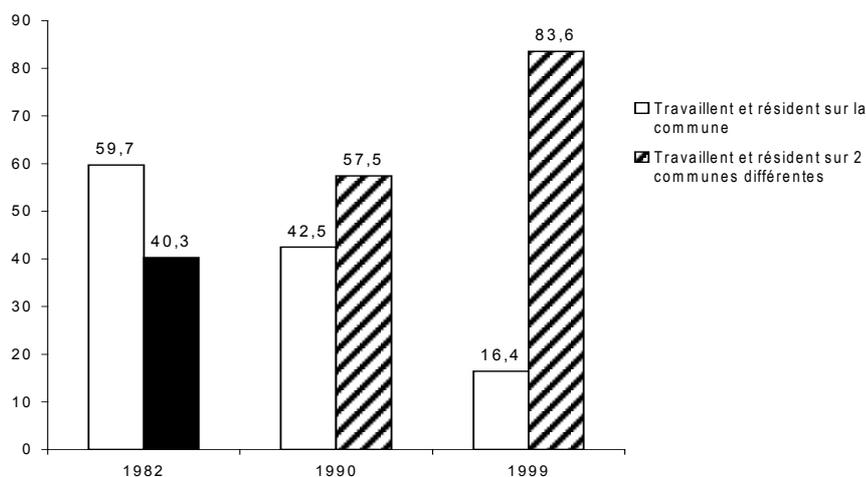
Evolution de la population active et des actifs migrants par rapport à la population totale entre 1982 et 1999 (%)



#### ▣ Les migrations liées au travail

De plus en plus d'actifs travaillent en dehors du territoire communal. **En 1999, près de 84% des actifs travaillent à l'extérieur.** La majorité travaille dans la zone d'emploi d'Arith (63) ; mais nombre d'entre eux exercent une activité hors de la zone d'emploi dans la région Rhône-Alpes (45). Seuls 4 habitants d'Arith travaillent hors de la région. La grande majorité des actifs habitant Arith mais travaillant à l'extérieur utilisent la voiture pour assurer leurs trajets pendulaires. Les bassins d'emploi sont Aix-Les-Bains, Chambéry, Rumilly et Annecy.

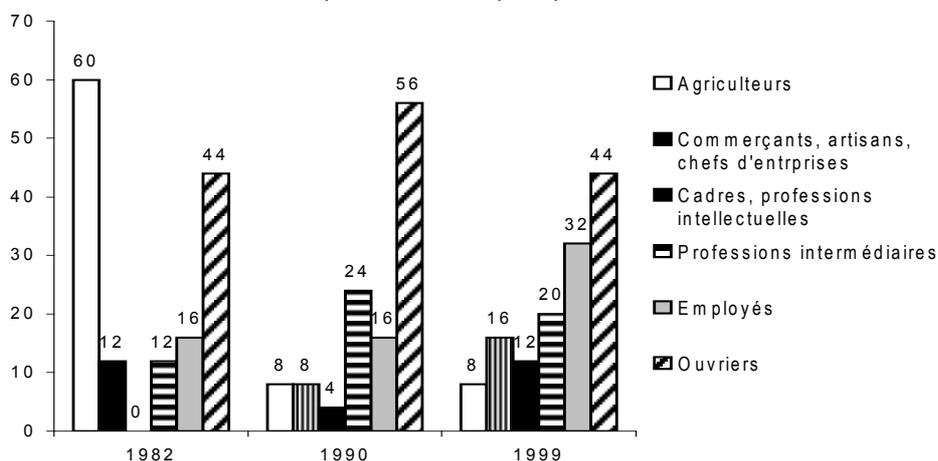
Evolution des actifs ayant un emploi travaillant sur et en dehors de la commune (%)



#### ▣ Les secteurs d'activités

La très forte diminution des emplois agricoles entre 1982 et 1990, est la traduction exacte du phénomène d'exode rural. L'emploi ouvrier est plutôt stable, même si il connaît une baisse entre 1990 et 1999, et représente 40% des emplois en 1999. Toutes les catégories autres qu'agricoles progressent.

Evolution et répartition des emplois par secteur entre 1982 et 1999



## I.2.2. LES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

Les activités présentes sur la commune ne se sont guère développées : déjà faiblement doté en 1988, Arith a vu plusieurs de ses commerces et entreprises cesser toute activité en l'espace d'une dizaine d'années.

### ▣ Commerces de détail et de services

On recense une boulangerie/ épicerie,  
un café,  
un restaurant  
une auberge

### ▣ Activités artisanales et industrielles

On recense - 1 ébéniste  
- 1 service de l'O.N.F. (triage).  
- 1 serrurier (Montagny)  
- 1 potier

La fruitière communale, la porcherie et l'abattoir de volailles ont cessé leurs activités.

Cette situation génère une relation de dépendance entre Arith, Lescheraines et le Châtelard. Les habitants d'Arith se rendent dans ces communes voisines pour utiliser des équipements, accéder à des services et des commerces absents du territoire communal.

Lescheraines	Le Châtelard
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 hôtels-restaurants + 2 restaurants</li> <li>- 1 camping</li>   <li>- 1 boucherie et 2 boulangeries</li> <li>- 1 magasin de chaussures</li> <li>- 1 coiffeur</li> <li>- La Maison des artisans</li> <li>- 1 supérette (Casino)</li> <li>- 1 agence immobilière</li> <li>- 1 carrossier et un garage automobile</li> <li>- une société de taxis et ambulances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 hôtel-restaurant</li> <li>- 1 auberge</li> <li>- 3 bars-brasseries</li> <li>- Centre de vacances</li> <li>- 1 camping</li>   <li>- 1 boulangerie</li> <li>- 1 supermarché</li> <li>- 1 pressing</li> <li>- 1 coiffeur</li> <li>- 1 dépanneur prestation services</li> <li>- 1 garage automobile</li> <li>- 1 station service</li>   <li>- 1 médecin généraliste</li> <li>- 1 infirmière</li> <li>- 1 pharmacie</li> <li>- 1 vétérinaire</li>   <li>- Banques (Crédit Agricole et Crédit Mutuel)</li> <li>- 1 agence d'assurance</li> </ul>

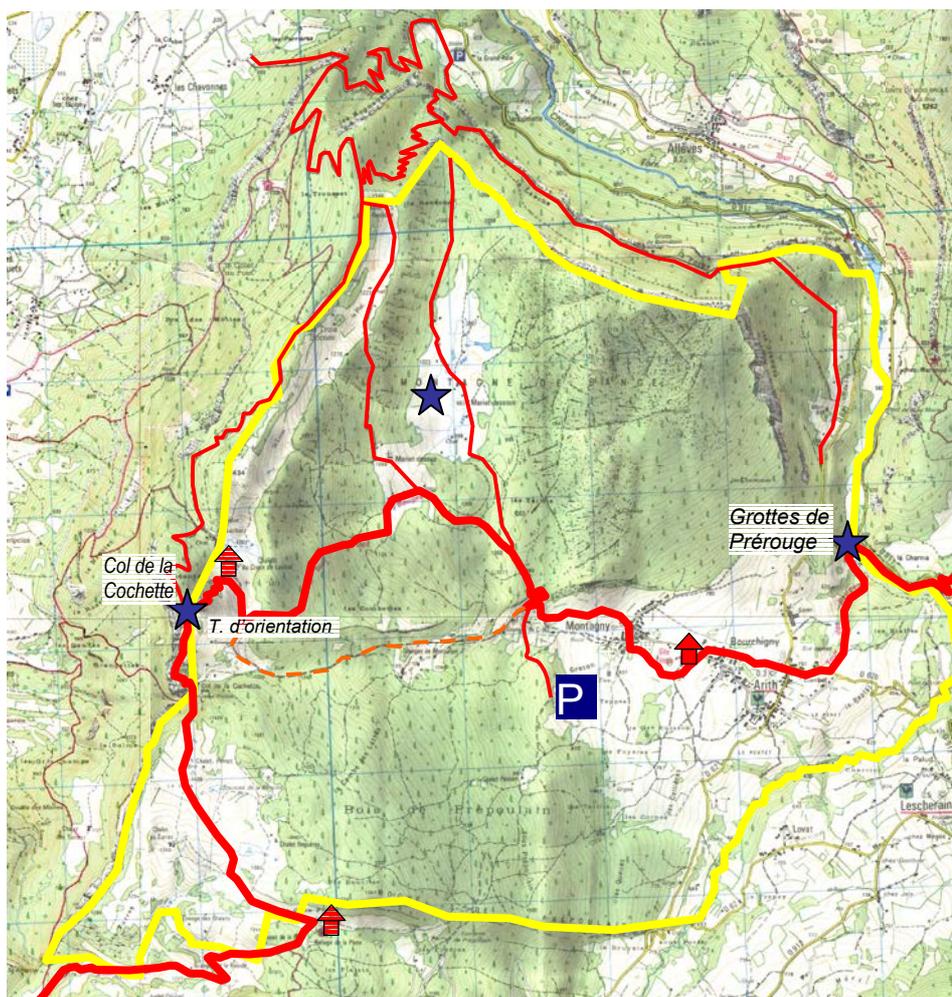
### 1.2.3. LE TOURISME

Situé au cœur du Parc Naturel Régional du massif des Bauges, la commune d'Arith bénéficie d'un potentiel touristique intéressant, essentiellement axé sur la découverte du milieu naturel.

#### ▣ Les chemins de randonnées

Le territoire communal est largement traversé par des chemins ou sentiers de randonnées. Le plus important est une partie du « Tour des Bauges », qui traverse toute la commune depuis le Col de la Cochette à l'Ouest et la Grotte de Prér rouge à l'Est, via les hameaux de Montagny et de Bourchigny. D'autres circuits peuvent être réalisés, notamment à travers la Montagne de Bange. Ces différents itinéraires de randonnées peuvent également être empruntés l'hiver en raquette.

Carte schématique des itinéraires de randonnées



- |  |  |
|--|--|
|  Tour des Bauges                                  |  Site intéressant       |
|  Autres sentiers balisés                          |  Refuge gardé           |
|  Itinéraires non balisés intéressants sur sentier |  Gîte rural (19 places) |
|  |  Parking                |

### ▣ Les circuits de ski de fond

Un itinéraire de ski de randonnée nordique (non damé) appartenant au domaine de la station Savoie-Grand-Revard est situé à l'extrême Sud-Ouest de la commune, entre le refuge de la Plate (commune de Saint-François-de-Sales) et celui du Creux de Lachat.

### ▣ La spéléologie

Compte tenu de la nature calcaire des terrains géologiques et des modelés karstiques en résultant, de nombreux sites spéléologiques sont présents sur le territoire communal. On distingue ainsi quatre principaux sites:

- Le système grotte de Prérouge - creux de la Litorne : 508m de dénivellation, 31292m de développement ;
- Creux de la Benoîte-Campagnols : 705m de dénivellation, 10702m de développement ;
- Creux du Loret : 434m de dénivellation et 2410m de développement ;
- Creux du Grand Tetras : 216m de dénivellation, 2808m de développement.

Le système Prérouge-Litorne est un des plus importants sites spéléologiques de Savoie avec plus de 30 kilomètres de galerie souterraine et plus de 500 mètres de dénivelés.

### ▣ L'accueil des touristes

Au niveau de l'hébergement, il existe quelques structures d'accueil sur la commune, permettant de satisfaire la demande :

- le gîte rural « *la Fruitière d'Arith* » (c'est une ancienne fromagerie coopérative qui a été réhabilité en auberge rurale), situé à Bourchigny possède 5 chambres et permet l'accueil de 19 personnes,
- le *camping à la ferme* de Bourchigny propose 12 emplacements,
- le *refuge du Creux de Lachat* est situé sur le parcours du Tour des Bauges, à environ 1h30 à pied d'Arith. Il est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 15 juin au 30 septembre. Il peut accueillir jusqu'à 19 personnes. L'accès y est payant,
- la résidence « *Les chalets de la source* », située à Bourchigny, peut accueillir jusqu'à 20 personnes sur 3 chalets.
- chambres d'hôtes.

En plus de ces structures d'accueil, il est important de noter que le recensement général de la population de 1999 a relevé 67 résidences secondaires (soit 33,6% du parc immobilier de la commune), situées pour partie dans les alpages (plateau du Mariet), donc utilisables dans ce cas essentiellement en période estivale.

## Le domaine de ski nordique de la station Savoie-Grand-Revard



Source : site Internet de Savoie-Grand-Revard



Détails de la boucle de ski nordique réalisable sur la commune d'Arith et accessible à partir du foyer de ski de fond à Saint-François-de-Sales.

## 1.2.4. L'AGRICULTURE

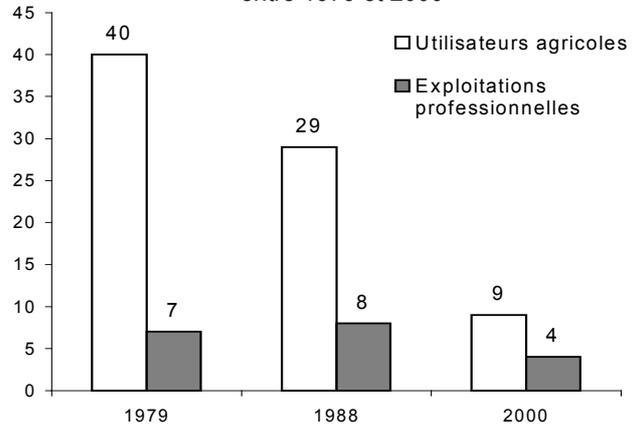
En 2000, la surface agricole couvre 609 hectares, soit près d'1/4 du territoire communal. Une grande partie de la commune est également occupée par la forêt. Cependant, l'emprise agricole permet de garder les paysages ouverts et donne aux habitants un cadre de vie privilégié. Cette activité constitue un enjeu de premier ordre tant sur le plan économique que sur le maintien des paysages ouverts.

### ▣ Etat des lieux de l'agriculture en 2003

L'enquête agricole de 2003 (*documents consultables en Mairie*) réalisée par la Chambre d'Agriculture de Savoie, permet d'observer une diminution continue du nombre d'exploitants agricoles depuis le recensement général agricole de 1979. La diminution la plus importante se situe entre 1988 et 2000 où leur part a régressé de -69%, soit une baisse annuelle de -5,75% (moyenne savoyarde de -4% sur cette même période).

La proportion des exploitations professionnelles, a diminué de moitié entre 1988 et 2000, elles ne sont aujourd'hui plus que 4.

Evolution du nombre d'utilisateurs et d'exploitations agricoles entre 1979 et 2000



Ces exploitations basées sur le territoire communal sont des exploitations individuelles. Cependant 5 agriculteurs extérieurs (Lescheraines, Bellecombe-en-Bauges et Gruffy) exploitent leurs terres à Arith. Trois d'entre elles sont en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. A l'heure actuelle, l'agriculture d'Arith s'appuie essentiellement sur des exploitations professionnelles extérieures.

En ce qui concerne l'âge des exploitants plus de la moitié ont moins de 40 ans d'après le RGA 2000. Sur les 14 exploitants interrogés pour l'enquête agricole de 2003, on observe avec les exploitations professionnelles extérieures que la majorité des exploitants se trouvent dans la fourchette des 40 à 55 ans.

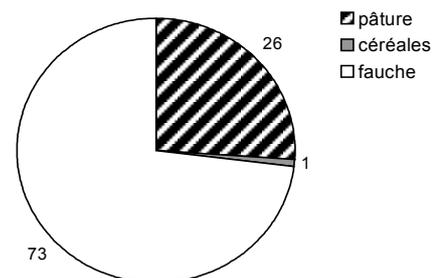
En 2000, 609 hectares étaient voués à l'agriculture. En moyenne, les surfaces utilisées par les agriculteurs extérieurs à la commune représente un quart de la surface totale exploitée.

Les pâtures sont souvent des pâtures de proximité pour les exploitations de la commune, alors que les exploitants extérieurs trouvent que les surfaces toujours en herbe sont très importantes pour leurs systèmes d'exploitation. Compte tenu de la faible pente des surfaces exploitées l'enrichissement est restreint et ces terrains sont facilement mécanisables, donc recherchés par les exploitants extérieurs.

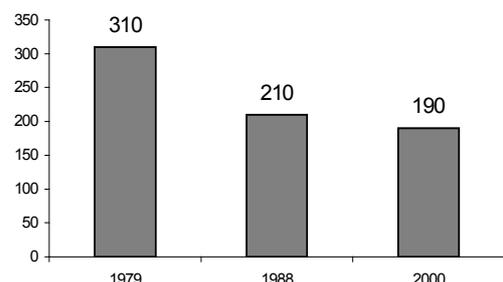
Les types de production sont orientés sur l'utilisation des fourrages et l'industrie laitière. On compte 8 exploitations laitières pour 1 exploitation de brebis-mères. A cela s'ajoute quelques exploitations qui prennent des génisses ou des vaches taries en pension et une autre faisant de la vente de foin.

On constate une baisse spectaculaire du bétail entre 1979 et 2000 et surtout entre 1979 et 1988 avec un baisse du 1/3 des effectifs contre une diminution 10% entre 1988 et 2000. Les exploitations extérieures ne sont pas comptabilisées or leur cheptel est bien supérieur à la baisse constatée.

Utilisations des surfaces agricoles en 2000



Evolution du nombre d'UGB (unités de Gros Bétail) des exploitations dont le siège est situé à Arith



En terme de commercialisation, les agneaux sont vendus en vente directe alors que le lait est commercialisé soit à la *Coopérative de Lescheraines*, soit aux *Fermiers Savoyards* pour les exploitants de la commune. Les exploitants extérieurs traitent également avec d'autres laiteries.

#### *▣ Perspectives d'avenir et projets exprimés*

Au niveau des exploitations enquêtées, deux ont des chefs d'exploitation âgés de plus de 50 ans et tous deux ont une succession assurée, soit par quelqu'un de la famille, soit par la volonté de retrouver un repreneur. Ainsi, les seules surfaces qui seront libérées dans l'avenir à Arith le seront par des exploitations patrimoniales.

Sur les cinq années à venir, parmi les 9 exploitations enquêtées, 3 souhaitent augmenter leur potentiel productif et 6 souhaitent le stabiliser. Ainsi, le tiers des exploitants professionnels souhaitent augmenter leur potentiel productif, soit en exploitant davantage de surface (environ 25 ha), soit en augmentant le cheptel ; mais se pose alors le problème des quotas. Aucune exploitation ne souhaite diminuer son potentiel ce qui témoigne du dynamisme agricole de Arith.

#### *▣ Les enjeux agricoles dans le cadre du PLU*

L'agriculture à Arith est avant tout professionnelle avec une forte présence des exploitations alentour. Cette agriculture est performante et porteuse d'avenir, ainsi que garante d'un environnement privilégié. Il est donc indispensable de tenir compte des enjeux soulevés par cette activité dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

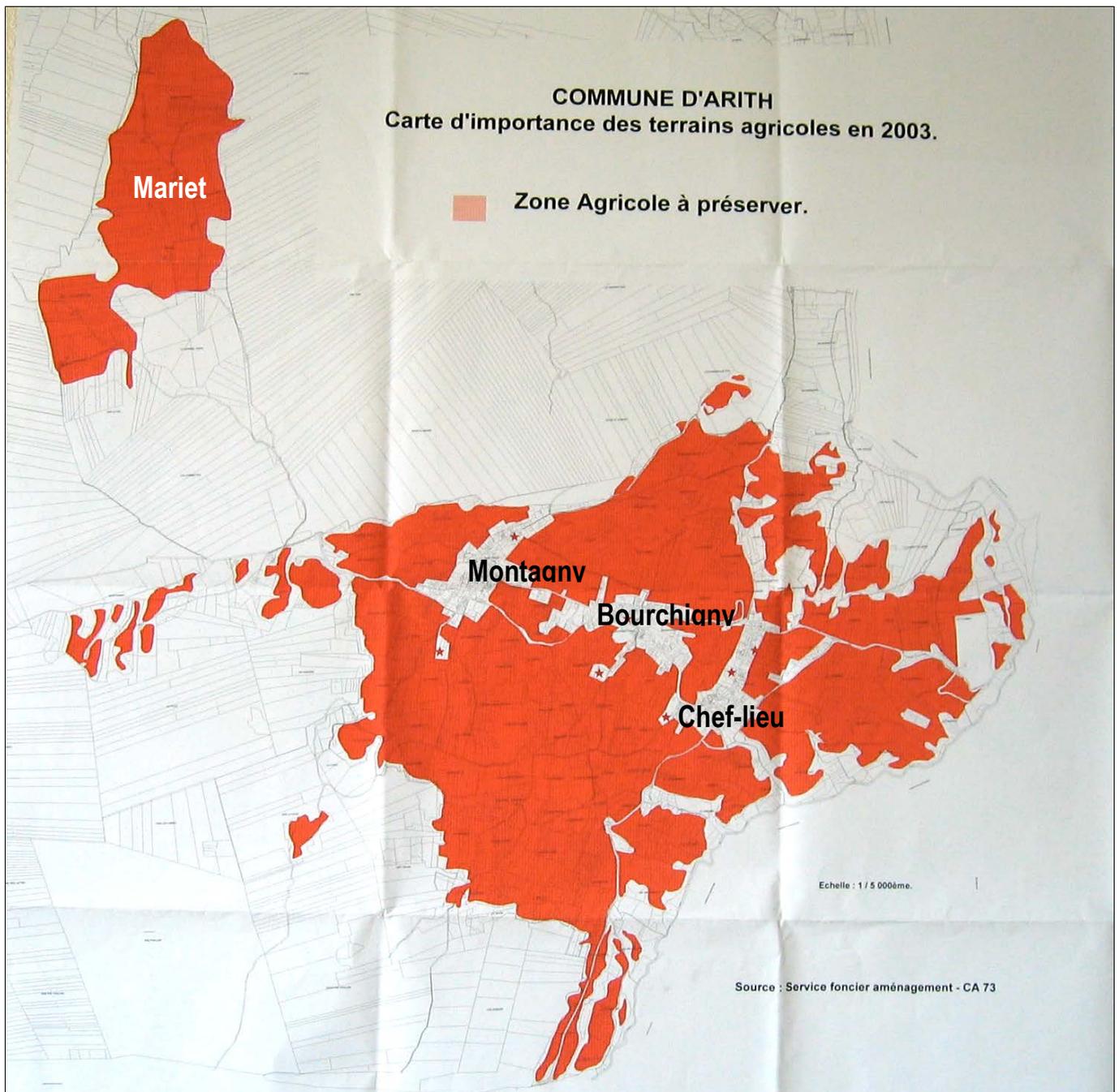
La pérennité des exploitations à Arith repose notamment sur :

- la préservation des terrains agricoles par un développement maîtrisé de l'urbanisation,
- l'inconstructibilité des surfaces proches des sièges d'exploitation pour éviter le mitage, en apportant une attention particulière aux surfaces épandables, aux blocs d'exploitation et aux terrains peu pentus,
- les possibilités d'élargissement de certains chemins ruraux pour mieux accéder aux parcelles avec le matériel agricole.

L'enquête agricole fait ressortir deux enjeux majeurs :

- Eviter tout gaspillage des terrains agricoles, en centrant l'urbanisation autour des hameaux et en fixant des contours bien définis et « lisibles ». Cela éviterait le mitage et assurerait un périmètre certain aux blocs d'exploitation permettant ainsi l'épandage.
- Garder au maximum à l'agriculture les terrains actuellement utilisés sous forme de blocs d'exploitation leur permettant de perdurer économiquement. Compte tenu du caractère important des terrains utilisés par l'agriculture et de la difficulté de les différencier, il n'a pas été possible de classer les terrains par ordre d'importance. La zone cernée sur la carte agricole ne sert que d'indication (zone à confronter aux besoins de développement de l'urbanisation).

La carte page suivante fait ressortir l'emplacement des bâtiments agricoles et notamment ceux contenant des animaux pour lesquels l'article L 111-3 du Code Rural s'applique. La loi d'orientation Agricole du 9 juillet 1999 impose des distances d'éloignement pour toute construction située à proximité des exploitations agricoles.



- On observe une part croissante de la population active au sein de la population totale, grâce à l'apport important de migrants actifs. L'emploi local ne représente aujourd'hui plus qu'un emploi sur six, les principaux bassins d'emploi se situant à Aix-Les-Bains, Chambéry, Rumilly et Annecy.
- Les activités commerciales et industrielles sont en déclin sur le territoire communal, générant une situation de dépendance vis-à-vis des communes de Lescheraines et Le Châtelard notamment.
- Le tourisme constitue une réelle opportunité de dynamisation du territoire communal, à valoriser dans le cadre de l'intercommunalité et du PNR des Bauges.
- L'agriculture apparaît comme une activité d'intérêt majeur tant sur le plan économique, que pour le maintien de l'identité paysagère de ce territoire situé au cœur du Parc Naturel des Bauges. Aussi il apparaît indispensable d'assurer le maintien des blocs d'exploitation et d'éviter un gaspillage des surfaces agricole par l'urbanisation, en définissant des limites claires.

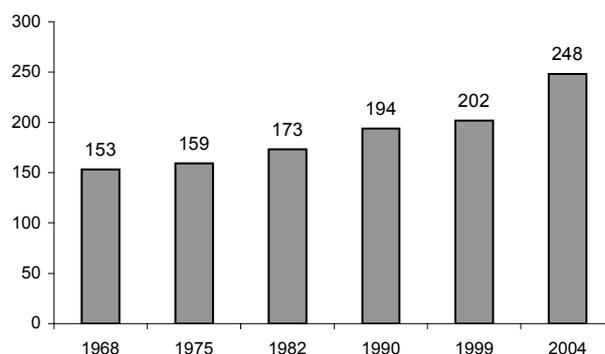
## I.3. Habitat et logement

### I.3.1. EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

Corrélativement à l'augmentation de population remarquée à partir de 1975, on observe une hausse du nombre de logements.

**Entre 1975 et 2004, le parc de logements s'est accru de 89 logements soit un taux de croissance de + 56%** en l'espace de 30 ans. Plus de logements ont été créés entre 1999 et 2004 (46 logements) qu'entre 1975 et 1999 (43 logements). Le rythme de création de logements connaît donc une forte accélération ces dernières années.

Evolution du parc de logements entre 1975 et 2004



### I.3.2. STRUCTURE DU PARC

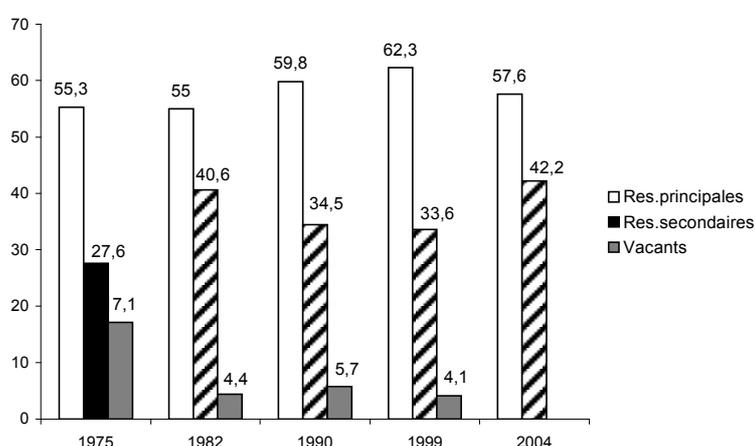
#### ▣ Répartition des logements par type

Le parc de logements se compose en majorité de résidences principales : 62,3% contre 33,6% de résidences secondaires. Le nombre des résidences secondaires régresse légèrement mais représente tout de même le tiers du parc total. A noter par ailleurs, une forte diminution de la vacance à partir de 1975 qui montre que le bâti existant est réutilisé.

Le recensement complémentaire de 2004, montre un recul du nombre de résidences principales : 57,6% du parc, au profit des résidences secondaires : 42,4%\*.

\*Ce taux comprend également les logements vacants.

Evolution et répartition des logements par type entre 1975 et 2004 (%)



#### ▣ Type de résidences principales

**En 1999, 95% du parc de logements est constitué par de l'habitat individuel.** A titre de comparaison, le parc de logements individuels est de 76,3 % à l'échelle du canton et de 51,4 % à l'échelle du département.

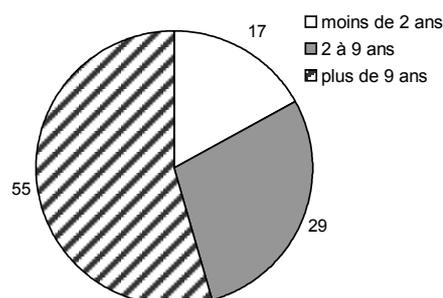
#### ▣ Occupation de résidences principales

75,4% des ménages (126 ménages) sont propriétaires de leur logement, 19% en sont locataires, les autres sont logés gratuitement. La taille moyenne des ménages est de 2,31 en 1999.

#### ▣ Date d'emménagement

Plus de la moitié des logements sont occupés depuis plus de 9 ans par les mêmes personnes ce qui s'explique par la forte proportion des propriétaires.

Part des logements occupés depuis... (%)



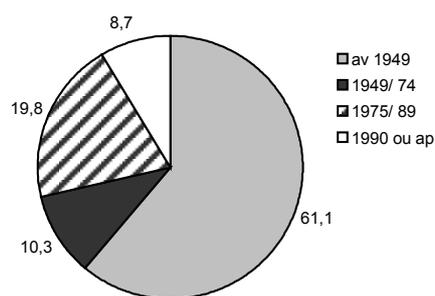
### I.3.3. TENDANCES RECENTES ET CONSOMMATION SPATIALE

#### ▣ Ancienneté des logements

Le parc de logements est ancien, 61,1% des résidences principales ont été construites avant 1949 (soit 77 logements), tandis que 8,7% ont été construites en 1990 ou après (soit 11 logements).

La proportion de logements récents est 12 % à l'échelle du canton et de 14,5 % pour le département.

Epoque d'achèvement des logements (%)



#### ▣ Rythme de construction des logements neufs

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Permis de construire délivrés pour création de logement	4	1	7	5	1	6

Entre 1975 et 1999 on observait un rythme de construction d'une moyenne de 2 logements par an, avec un net ralentissement de la croissance entre 1990 et 1999 : 0,5 logement par an. Entre 1999 et 2004, le rythme de construction de logements neufs connaît une nouvelle accélération avec en moyenne **4 logements supplémentaires par an**.

Entre 1999 et 2004, Arith compte 46 logements supplémentaires, soit en moyenne **9 logements supplémentaires par an**. On peut donc en déduire que la construction neuve représente 1/3 des nouveaux logements, les 2/3 restant correspondant à la réhabilitation. Le potentiel de réhabilitation des logements anciens est donc conséquent.

- Corrélativement à l'augmentation de population, le parc de logements s'accroît. Le rythme de la construction est particulièrement soutenu depuis 1999 avec au total 46 logements supplémentaires.
- Le parc de logements se compose quasi exclusivement de maisons individuelles, relativement anciennes et sous-occupées du fait de la part importante des résidences secondaires : 40% du parc.
- La tendance à la réoccupation du bâti ancien, positive pour la préservation d'un patrimoine bâti de qualité, va sans doute trouver ses limites prochainement et un relais devra être assuré par la construction neuve.
- La faible proportion de logements locatifs constitue un handicap pour l'accueil de jeunes ménages, et va à l'encontre du principe de mixité sociale.

## I.4. Equipements et réseaux

### I.4.1. EQUIPEMENTS PUBLICS ET COLLECTIFS

#### *▣ Les équipements publics et collectifs*

Arith est peu doté en matière d'équipements publics et collectifs, on recense :

- La Mairie
- L'école
- La salle des fêtes

#### *▣ Les équipements scolaires*

L'école élémentaire fonctionne sous forme de groupement scolaire avec l'école de Saint-François-de-Sales. Les enfants du CE<sub>1</sub> au CM<sub>2</sub> sont accueillis à Arith et Saint-François reçoit les enfants de la grande section au CP.

	2001 / 2002	2002 / 2003	2003 / 2004	2004 / 2005
Effectifs de l'école élémentaire Arith	20	16	19	33
Enfants de Arith scolarisés en regroupement pédagogique	26	29	32	35

On observe sur les dernières années une augmentation importante des effectifs scolaires de l'école de Arith : + 13 élèves entre 2001 et 2004. L'ouverture d'une classe supplémentaire a d'ailleurs eu lieu à la rentrée 2004. Globalement, le nombre d'enfants scolarisés habitant Arith est en progression : + 22 enfants scolarisés entre 2001 et 2004.

Les équipements publics peu nombreux créent une situation de dépendance vis-à-vis des communes voisines telles que Leschraines et Le Châtelard.

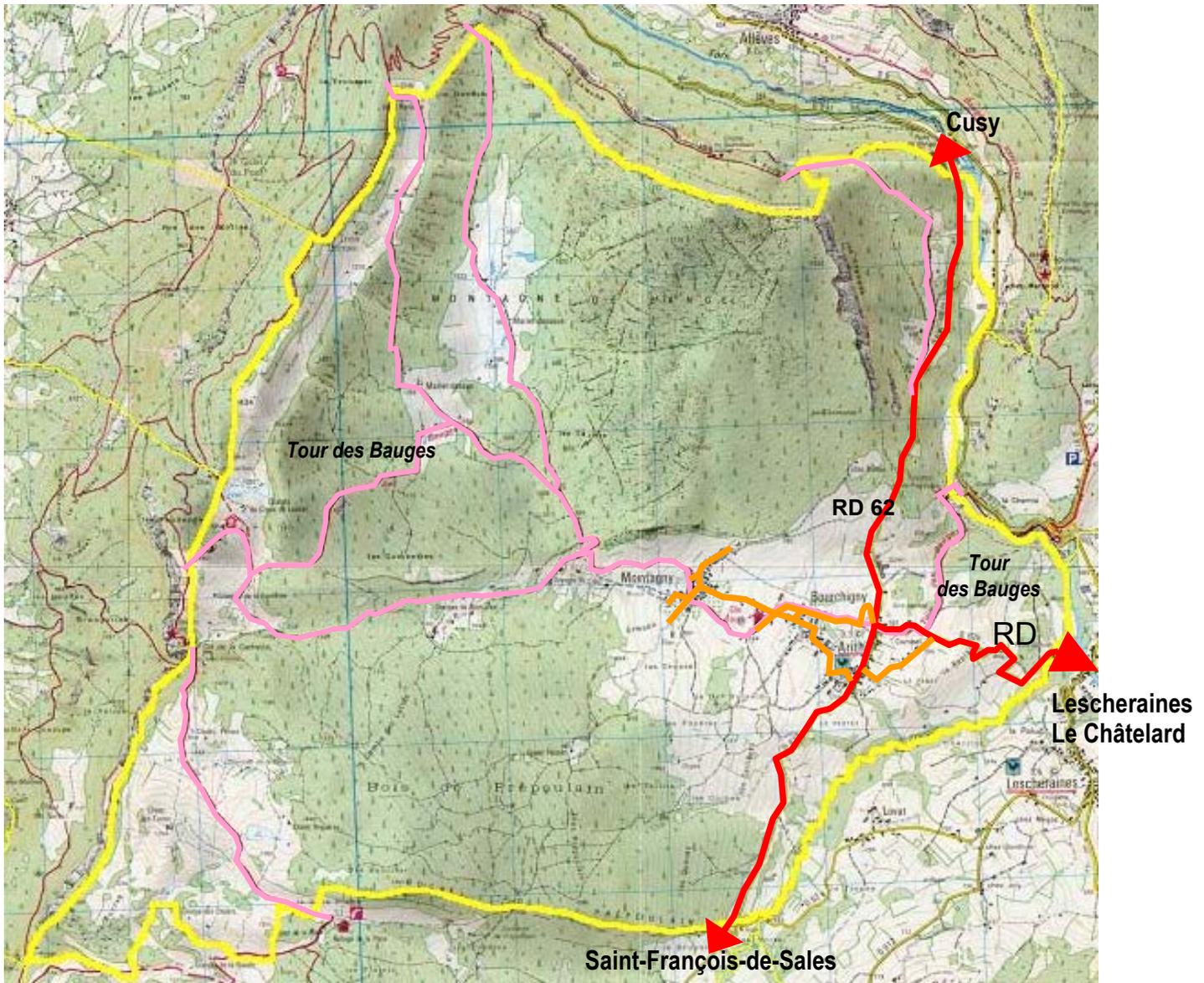
Leschraines	Le Châtelard
<ul style="list-style-type: none"><li>- écoles élémentaire et maternelle</li><li>- 1 bureau de poste (service abonnements)</li><li>- La Maison médicale (médecins généralistes et spécialistes)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- école élémentaire</li><li>- collège public</li><li>- Trésor Public (trésorerie)</li><li>- Service d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</li><li>- Centre polyvalent d'Actions Sociales</li><li>- 1 halte garderie</li><li>- 1 relais d'assistantes maternelles</li><li>- Chambre d'agriculture</li><li>- 1 bureau de poste</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 centre équestre</li><li>- 1 base de loisirs</li><li>- Club de foot</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tennis club</li></ul>

Sur le plan associatif, des initiatives existent dans les domaines du sport et de la chasse.

## I.4.2. RESEAU DE TRANSPORTS ET CIRCULATION

### ▣ Réseau routier

#### Le réseau viaire



Source : extrait carte IGN 1/ 25000

- Routes départementales
- Voies communales de desserte
- Sentiers de randonnée

Le mode de groupement de l'habitat explique la faible étendue du réseau viaire. Ce dernier serait à améliorer ponctuellement, dans la perspective d'un développement de l'urbanisation et donc des déplacements.

### ▣ Les transports collectifs

Des autocars assurent quotidiennement la desserte des villes proches : Annecy, Aix-les-Bains et Chambéry depuis Le Châtelard et Lescheraines.

### I.4.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### **Arith a connu des problèmes d'approvisionnement en eau potable l'été 2003.**

La distribution et la production d'eau potable sont assurés par la commune elle même. En revanche, Arith a passé un contrat de maintenance au niveau de la station de traitement avec la Générale des Eaux et un contrat concernant la réparation des fuites avec EDACERE.

Arith et l'ensemble des communes membres de la Communauté des Communes des Bauges ont lancé l'élaboration d'un Schéma d'Alimentation en Eau Potable. Le diagnostic a été diffusé en juin 2004.

#### *☐ Captage*

La commune exploite en partage avec la commune du Noyer deux ressources, situées toutes deux sur la commune du Noyer : la **source de La Dhuy** et la **source des Cerdailleurs**.

La source de La Dhuy alimente gravitairement une chambre. Dans cette chambre, elle se mélange aux eaux de la source de Cerdailleurs, captée l'été 2003. La chambre de répartition assure le partage de l'eau entre Arith et le Noyer (55% pour Arith et 45% pour Le Noyer). De cette chambre, une conduite de 100 mm de diamètre alimente gravitairement le réservoir d'Arith. Le réseau d'Arith compte un réservoir unique, le réservoir de Montagny, qui dessert en ligne l'intégralité de la commune.

Le réservoir de Montagny qui date de 1958, possède deux cuves de 150 m<sup>3</sup> chacune. Situé à 830 m d'altitude, le réservoir alimente par la suite gravitairement l'ensemble de la commune. Les différentes zones desservies, au passage, sur la conduite principale sont :

- Le hameau de Montagny, qui compte environ 75 abonnés, la zone desservie se situe entre 780 et 800 m d'altitude,
- Le hameau de Bourchigny, qui compte environ 50 abonnés, la zone desservie se situe entre 780 et 800 m d'altitude,
- Le chef-lieu et le hameau de Pré rouge, qui comptent environ 75 abonnés, la zone desservie se situe entre 780 et 800 m d'altitude.

#### *☐ Sécurité du service*

La commune d'Arith est entièrement alimentée par deux sources, dont la production est partagée avec Le Noyer, la Dhuy et Cerdailleurs : cela assure une certaine diversité des sources. Cependant, il n'existe aucune interconnexion avec une collectivité voisine. Si la ressource vient à manquer, la seule solution actuelle est donc d'alimenter le réservoir de la commune par des camions citernes.

Une connexion avec Lescheraines est envisagée. Une ressource profonde y a été localisée avec une capacité de 100 m<sup>3</sup>/ jour.

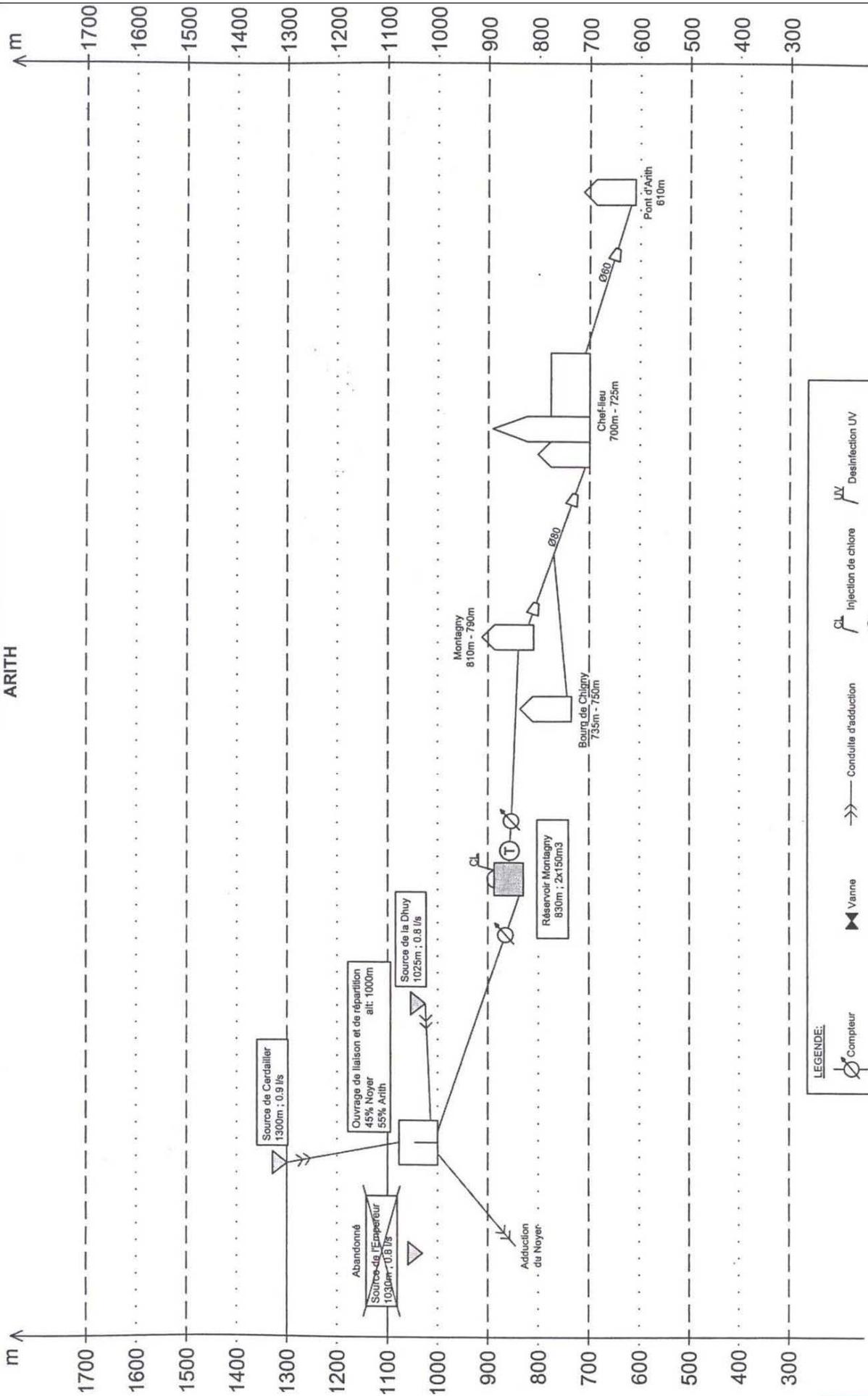
#### *☐ Dysfonctionnements du réseau*

Arith a connu des problèmes d'approvisionnement très importants au cours de l'été 2003. Du 14 juillet au 26 août 2003, la commune a été approvisionnée en eau potable en partie par des camions citernes provenant d'Aillon-le-Vieux. Au total, durant l'été 2003, il a été apporté par camion citerne 372 m<sup>3</sup> en complément des sources.

Face au tarissement des sources des pâturages, il a été également utilisé, pour les agriculteurs, l'eau du Chéran et le pompage des nappes de Lescheraines. Le pompage de Lescheraines a été ainsi sollicité du 14 juillet au 26 août 2003 à hauteur de 18 m<sup>3</sup> par jour en moyenne.

Aucun problème de casse n'a été signalé sur le réseau. Le réservoir de la commune date de 1958, mais il a subi des travaux depuis. Le 31/12/2000, la station de traitement actuelle a été mise en place.

SYNOPTIQUE ALTIMETRIQUE DU RESEAU D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE  
ARITH



LEGENDE:

	Compteur		Injection de chlore		Desinfection UV
	Station de pompage		Conduite d'adduction		Réservoir
	Réduction de pression		Conduite de distribution		Captage
	Vanne		Conduite de refoulement		
	Brise charge				
	Vanne fermée				
	Traitement filtration				

## ▣ Périmètres de protection

### La Dhuy

Un rapport hydrogéologique réalisé par Gérard Nicoud le 11 novembre 1999 rend compte des démarches à effectuer afin d'appliquer le périmètre de protection de la source de la Dhuy.

Un périmètre immédiat devra être respecté pour ne pas détériorer les drains et la chambre de captage. Il devra être clos et dégagé des arbres et des arbustes. Le périmètre rapproché ne devra, quant à lui, pas :

- faire l'objet de pâturages, de déboisement, de décharge de substances organiques et chimiques,
- être le lieu d'aucune construction ou excavation et d'aucun stockage d'hydrocarbures,
- subir d'infiltration d'eau de ruissellement de chaussées.

Dans le périmètre rapproché, il faudra respecter rigoureusement la réglementation sanitaire en vigueur. Lors de la visite du bureau d'études chargé de l'élaboration du Schéma d'Alimentation en Eau Potable, le 26 avril 2004, les travaux n'avaient pas été réalisés.

### Cerdaillers

D'après les rapports hydrogéologiques établis par M. Carfantan, en novembre 1999 et octobre 2000 : le secteur doit être boisé, l'émergence doit être dégagée de 5 m en amont des éboulis, et l'eau doit être captée par un petit barrage ancré dans la molasse. Au 23 juillet 2003, le captage a été réalisé et il a été relié au réseau, avec mise en eau au printemps 2004..

## ▣ Qualité de l'eau

### La production

D'après les analyses bactériologiques effectuées par la DASS précédemment et suivant la mise en place de la chloration du réservoir de Montagny (2002), on constate que l'eau est soumise à une contamination bactérienne surtout au niveau de la source de La Dhuy. Son environnement sanitaire est, en effet, mauvais : présence d'une route en amont et de pâturages autour des captages.

Les valeurs de turbidité relevées à la source de La Dhuy font preuve d'une tendance de cette source à connaître des pics de turbidité. Cette observation peut s'expliquer par le caractère très superficiel des eaux captées : elles sont donc très sensibles aux événements pluvieux.

### La distribution

La source de La Dhuy, possédant des eaux d'origine superficielle et un environnement sanitaire peu favorable, connaît des problèmes de contamination bactérienne et de turbidité. Le traitement de filtration et de désinfection mis en place est assez efficace pour rendre les eaux distribuées de bonne qualité bactériologique.

## ▣ Les besoins

La consommation a globalement augmenté de 0,8% par an, lors des 9 dernières années. Elle s'élevait en 2002 à 20.152 m<sup>3</sup>. La consommation par abonné est restée stable sur les 9 dernières années. Elle était de 98 m<sup>3</sup>/ abonné/ an en 2002.

Les besoins de pointes sont observés du 14 juillet au 15 août en raison de la fréquentation touristique importante durant les mois d'été. En 2003, le besoin de pointe a été de : 4.444 m<sup>3</sup> pour un besoin mensuel moyen de 3.682 m<sup>3</sup>.

Le rendement de 2003 montre que **près de la moitié de l'eau distribuée sur la commune est perdue**. Cette valeur est bien trop élevée d'autant plus que la commune connaît des problèmes d'approvisionnement. Un indice de pertes supérieur à 4 m<sup>3</sup>/j/km en zone rurale, indique un état mauvais du réseau selon les critères établis par l'Agence de l'Eau. Le réseau d'Arith avec un indice de perte de 5,5 m<sup>3</sup>/j/km est donc en mauvais état.

Depuis 2003, période où le rendement du réseau était mauvais, des travaux de recherche et de réparation ont été effectués.

## Protection incendie

La défense est assurée sur la partie haute à Montagny, par des canalisations de sections diamètre 60 insuffisantes, de faible pression, mais compensées par un réservoir de 100m<sup>3</sup>.

Il est à noter sur la commune l'existence de réserves incendie : 100 m<sup>3</sup> à Montagny, 100 m<sup>3</sup> au chef-lieu, 100 m<sup>3</sup> à Bourchigny.

Au total, la réserve incendie sur la commune est de 450 m<sup>3</sup> : réserve suffisante pour assurer la défense incendie.

**Arith souffre d'un manque ponctuel d'alimentation en eau potable. Les conclusions de l'étude de Schéma d'Alimentation en Eau Potable, approuvé par le conseil municipal le 19 décembre 2005, devraient apporter des solutions en matière d'approvisionnement en eau, au regard des besoins de la commune. Des travaux d'amélioration du réseau ont été réalisées.**

**Le scénario retenu est celui d'un raccordement au réseau de Lescheraines qui dispose d'une ressource en eau suffisante (sous la seule réserve de la validation finale de la capacité de production du forage du Pont à Lescheraines).**

**La notice explicative jointe en Annexe, précise que ce renforcement suppose l'aménagement d'une station de pompage au droit du forage et la mise en place d'une canalisation de refoulement entre cette station et le réservoir de Montagny (longueur 3,5 km – diamètre envisagé : 125 mm).**

**On peut insister sur le fait que les travaux de renforcement du réseau constituent une priorité de réalisation pour la commune. Ils peuvent seuls permettre de concrétiser les perspectives d'urbanisation envisagées par le PLU.**

**L'amélioration progressive du réseau de distribution (renouvellement et renforcement) devra faire l'objet en continuité d'un programme pluriannuel, pour améliorer le rendement des réseaux et entrer dans les hypothèses de calcul des besoins.**

### D'ores et déjà des améliorations ont été apportées

Pour l'eau potable, les données ont évolué très rapidement pour la ressource en eau et la qualité générale du réseau :

- une nouvelle source a été captée en 2000 à Cerdaillers, sur le territoire de Saint-François. Cette source débite 2 à 4 l/s. La moitié est réservée à ARITH. La qualité de l'eau est vérifiée par la DDASS,
- la ressource s'établit donc à : 1l/s source du Cerdaillers  
2 l/s source de La Dhuy      soit une capacité de **230 m<sup>3</sup>/ jour.**
- le pic actuel de consommation pour un jour d'été est de **106 m<sup>3</sup>/ jour.**
- les réserves incendies sont de 150 m<sup>3</sup> + 100 m<sup>3</sup> par hameau.
- le réseau a été réparé de ses fuites en 2004 et 2005 et les pertes sont maintenant très minimisées.

Même sans tenir compte du projet à court terme d'adduction sur le forage de Lescheraines, la situation n'est plus vraiment celle déplorée à l'été 2003.

#### I.4.4. ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE, COLLECTIF OU NON COLLECTIF

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Savoie réalise actuellement un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes des Bauges, pour se mettre en conformité avec la loi sur l'Eau de 1992. Ce document contribuera à alimenter la réflexion sur les possibilités de développement de l'urbanisation à Arith.

##### *☐ Assainissement collectif*

Arith possède un réseau unitaire de collecte des effluents et des eaux usées. En 1999, 72 des 126 résidences principales que compte la commune sont raccordées au réseau d'assainissement. Il dessert la quasi totalité des habitations existantes, depuis le haut du village (Montagny), où le réseau sert d'exutoire au trop-plein du réservoir d'eau potable, jusqu'aux zones d'urbanisation récente en bordure basse de la zone agglomérée.

Etant donné la nature du réseau (unitaire), la commune n'envisage pas de le reconstruire à court terme. Elle a donc opté pour un traitement biologique par filtres plantés de roseaux (installation rustique d'une capacité de 600 équivalents/habitants) qui a remplacé la chambre de décantation, où étaient conduits les eaux usées et les effluents avant d'être rejetés dans le Chéran, sans épuration. De nouveaux réseaux de collecte sont également en construction.



Cette installation présente l'avantage d'une bonne intégration paysagère à l'environnement

##### *☐ Assainissement individuel*

Sur les 126 résidences principales que compte la commune en 1999, 54 sont équipées de fosse septique.

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée en 1991 par le Cabinet Jamier - Vial : deux types de filières sont préconisés, selon la localisation des constructions :

- assainissement individuel classique par épandage,
- assainissement avec rejet des effluents dans le réseau unitaire après traitement individuel, ou rejet dans un terrain voisin apte à l'épandage.

*Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, le zonage d'assainissement retenu est le suivant (se reporter à la notice explicative et à la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome en Annexes) :*

- *assainissement collectif pour l'ensemble des zones déjà desservies par le réseau existant et les zones d'extension de l'urbanisation contiguës.*
- *assainissement non collectif pour les écarts : secteur de Sur et Sous le Bouleau, du pont.*

Depuis septembre 2004, la Communauté de Communes des Bauges, a mis en place un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) destiné à contrôler le réseau d'assainissement non collectif.

#### I.4.5. EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Le réseau unitaire de collecte était en grande partie affecté par des eaux parasites (eaux de bassins, des sources et eaux pluviales). Pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration, un déversoir d'orage a été mis en place.

#### I.4.6. GESTION DES DECHETS

##### *☐ La collecte des ordures ménagères*

La Communauté de Communes du Pays des Bauges a compétence pour la collecte des ordures ménagères. Le ramassage a lieu une fois par semaine.

Une collecte sélective des déchets est en place et une déchetterie a été implantée au Châtelard. Par ailleurs, des bennes à ferrailage sont mises à la disposition des habitants.

##### *☐ Le traitement*

Les ordures ménagères sont traitées par incinération, à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry.

##### *☐ La décharge*

Une décharge existait au Sud / Est à l'aval de la RD 22, au lieu-dit « En Creusailles ». Cette décharge clôturée était réservée aux déblais inertes et aux déchets verts (ordures ménagères interdites). Le traitement se faisait par couverture en remblais terreux. Elle vient d'être réhabilitée par couverture de terre et par végétalisation.

- Globalement, Arith souffre d'un manque d'équipements publics et collectifs de proximité, indispensables à la qualité de vie des habitants et à l'animation du bourg.
- En matière de déplacements, la desserte en transports collectifs reste inexistante.
- L'arrivée de nouveaux habitants suppose la satisfaction des besoins en eau potable. Or, la commune souffre d'une insuffisance de la ressource. Le développement de l'urbanisation est donc soumis au raccordement du réseau à celui de Lescheraines.
- Arith s'est équipé d'une nouvelle station d'épuration avec traitement biologique par filtres plantés de roseaux. D'après l'étude du Schéma d'Assainissement, cette installation rustique devrait permettre de traiter correctement les eaux usées et les eaux pluviales. La commune n'envisage pas la reconstruction de son réseau unitaire à court terme.

## 1.5. Intercommunalité

### ▣ *Le canton du Châtelard*

Arith appartient au canton du Châtelard qui regroupe 14 communes du Cœur du massif des Bauges.

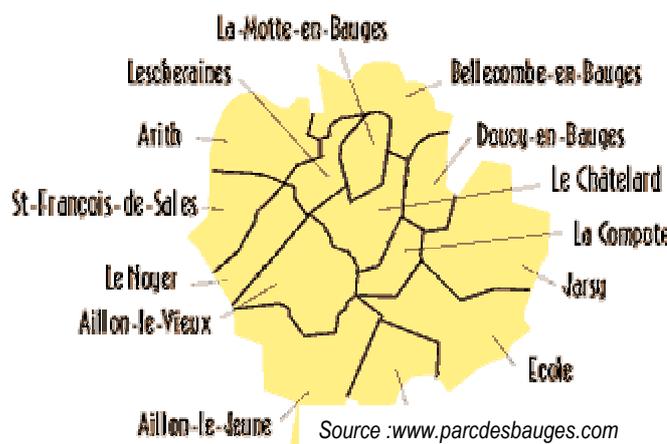
Les communes de ce canton rural ont toutes moins de 500 habitants, à l'exception de Lescheraines et du Châtelard qui comptent à peine 600 habitants.

Au total, 3.828 habitants se répartissent sur ce vaste territoire de 263 km<sup>2</sup>, ce qui représente une faible densité de 15 habitants au km<sup>2</sup>.

Entre 1990 et 1999 le nombre d'habitants s'est accru de 10,9 % contre 7% à l'échelle du département.

Le parc de logements s'élevait à 3.310 habitations en 1999, soit un taux de croissance de 2,4% entre les deux derniers recensements (croissance de + 13 % à l'échelle du département). Cette hausse reste nettement inférieure au taux de croissance démographique.

Le canton du Châtelard compte 1.763 actifs dont 7,8 % de chômeurs. Les ouvriers représentent près du tiers des emplois (32,8 %), viennent ensuite suite les professions intermédiaires (18,6 %), les employés (17,1 %) et les agriculteurs (16,8 %). Les professions telles que artisans commerçants (9,3 %) et cadres supérieurs (5,4 %) sont marginales.



### ▣ *La Communauté de Communes des Bauges*

Arith fait partie de la Communauté de Communes du Pays des Bauges qui regroupe l'ensemble des communes du canton du Châtelard. La Communauté des Communes gère les domaines de compétences suivants : les transports scolaires, les ordures ménagères et l'assainissement.

Pour s'inscrire dans la nouvelle Charte du Parc des Bauges qui sera applicable dès 2007, la Communauté de Communes a voulu mener une politique globale de développement équilibrée. C'est dans ce cadre qu'elle réalise, en association avec le Parc des Bauges un **Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Pays des Bauges**. Ce document précise pour les 14 communes du *Cœur des Bauges*, les conditions et les limites du développement pour les 20 prochaines années. **Les orientations d'aménagement du PLU et du Schéma d'Aménagement devront être cohérentes.**

### ▣ *Les syndicats intercommunaux*

Arith appartient au Syndicat du Grand Plateau Nordique, qui gère le domaine skiable.

### ▣ *Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges*

La commune de Arith fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges. Créé en décembre 1995, il regroupe 58 communes sur 81.000 ha.

Le Parc Naturel des Bauges est un outil local de développement durable. Ses actions sont définies par une Charte. Cette Charte constitutive du Parc est le document signé entre toutes les collectivités ayant décidé de fonder ensemble le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (les communes du territoire, les villes portes, les départements de Savoie et de Haute-Savoie et la Région). Elle est approuvée par l'Etat. Ce contrat, signé pour 10 ans renouvelables, fixe les grands objectifs du projet de territoire que constitue le Parc Naturel Régional. La Charte comprend le document d'objectifs, un plan paysager, les statuts de l'organisme créé pour gérer le Parc, et la convention signée avec l'Etat pour l'application de la Charte.

### Les grands axes de la Charte du PNR du Massif des Bauges :

La durée de vie de la Charte du Parc est fixée à 10 ans, la Charte actuelle est valable jusqu'en 2006. Un projet de Charte est donc actuellement en cours d'étude. Il propose un projet de territoire autour de 2 axes principaux :

Préserver un espace authentique, riche de son patrimoine naturel et culturel, et un cadre de vie agréable source de vitalité économique et d'attractivité :

- ◆ Accompagner les communes pour la gestion des espaces naturels sensibles,
- ◆ Organiser une bonne synergie entre le parc et les espaces protégés,
- ◆ Intégrer les travaux d'aménagement à leur environnement,
- ◆ La gestion et l'entretien de l'espace par les agriculteurs,
- ◆ Gérer la fréquentation touristique, pour mieux accueillir, tout en respectant le milieu,
- ◆ Faire connaître, aimer respecter le Massif des Bauges par une éducation à l'environnement,
- ◆ Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine rural des Bauges,
- ◆ Maintenir le capital paysager et la qualité du bâti.

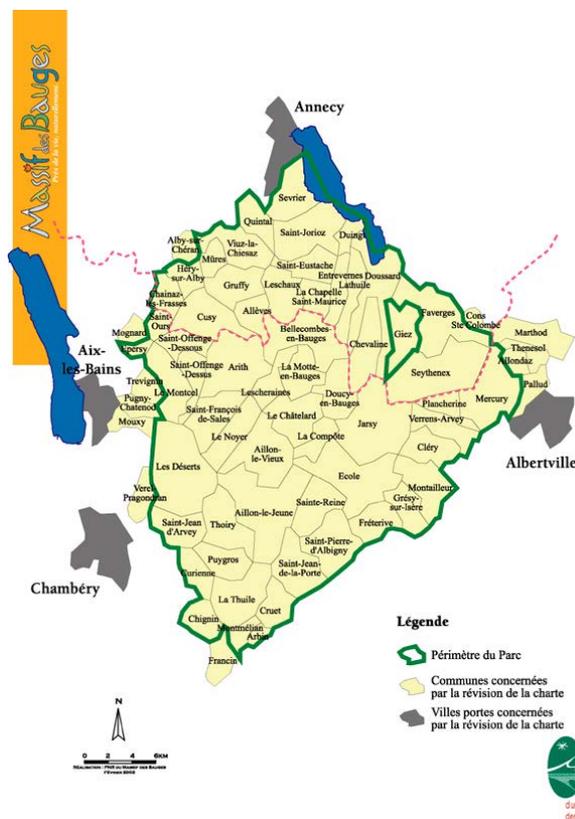
Revitaliser et dynamiser l'espace, pour un massif accueillant, et un développement économique équilibré :

- ◆ Agriculture : mieux valoriser les produits du terroir de qualité et renforcer les filières de commercialisation,
- ◆ Filière bois : renforcer les liens entre les différentes branches de la filière,
- ◆ Maintenir les activités économiques fragiles,
- ◆ Structurer une offre de produits touristiques de qualité permettant de renforcer l'image du Massif.

Le massif des Bauges est un espace de qualité fortement marqué par son évolution historique, économique, mais aujourd'hui fragilisé et en phase de mutations difficiles à maîtriser. Si rien n'est entrepris dans les prochaines années l'espace aujourd'hui encore préservé et riche de son authenticité risque fort de se banaliser et de perdre ses atouts de développement.

Il est désormais déterminant de travailler à l'échelle du massif dans sa globalité pour pouvoir proposer des solutions équilibrées, tenant compte de l'ensemble des enjeux et des contraintes pesant sur les Bauges.

Dans ce contexte, la dynamique de Parc apparaît la mieux à même de répondre aux interrogations actuelles par des propositions et des actions concrètes selon une démarche globale, pour un développement durable.



### *▣ La forêt communale soumise*

Sur les 1.940 ha de forêts recensés sur la commune, 100 ha appartiennent à la commune d'Arith et sont donc gérés par l'Office Nationale des Forêts (O.N.F.). Cette forêt communale se décompose en plusieurs secteurs :

- la partie la plus importante se trouve dans le bois de Prépoulain, à proximité de la limite communale de Saint François,
- à l'Ouest, en face du chalet du Creux de Lachat,
- sur le plateau bas, une surface restreinte au niveau du Grand Buisson.
- la forêt communale d'Arith a fait l'objet d'un document d'aménagement d'une durée de 15 ans (1997 à 2011), approuvé par un arrêté préfectoral de Région le 01/12/98.

### *▣ La Charte Forestière*

Le Pays du massif des Bauges a signé une des premières Chartes forestières. Celle-ci s'inscrit dans le territoire du PNR, qui en est le pilote. La forêt couvre 45 % du territoire et est à 48 % publique. Deux des objectifs concrets de la Charte, à l'horizon 2006, sont :

- la mise en place d'un réseau d'aires d'accueil et de sentiers de petites et grandes randonnées,
- l'engagement d'une gestion globale du territoire et des paysages.
- La Charte propose de réaliser des études du milieu naturel et forestier, et de mettre en place des opérations permettant de conforter le rôle environnemental et de protection de la forêt.

### *▣ Le Contrat Rivière du Chéran*

Cet engagement contractuel rassemble le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (S.M.I.A.C.), la F.R.A.P.N.A. (Fédération Rhône Alpes pour la Protection de la Nature), l'Etat, la Région, les Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau. Ce contrat a été signé en 1997 pour une durée de 10 ans. Il a pour objectif la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de gestion de la rivière.

Le S.M.I.A.C. est composé d'élus désignés par trois structures intercommunales :

- La Communauté de Communes du Pays des Bauges (14 communes dont Arith),
- La Communauté de Communes du Pays d'Alby-sur-Chéran (11 communes),
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran (10 communes).

Le Contrat vise 3 objectifs principaux :

- la lutte contre la pollution des eaux superficielles mais également souterraines, pour la reconquête de la qualité des eaux.
- l'aménagement des cours d'eau pour assurer la sécurité des personnes et des infrastructures (stabilisation des rivières) et la définition d'une politique globale de gestion et d'entretien (végétation).
- la mise en valeur du patrimoine, des paysages et le développement harmonieux des activités liées à l'eau (sport et loisirs).

- Pour un développement cohérent, le PLU doit intégrer l'ensemble des actions et projets intercommunaux dans les domaines suivants : le développement économique, les équipements, les transports, la gestion de l'assainissement et des ordures ménagères. De même, celui-ci doit prendre en considération les interfaces avec les territoires voisins.